

**Contrat n° 3100078015**  
**Conditions particulières CP v1.1**

## **CT\_Réfection logement de fonction**

97 AVENUE DES TAILLIS - 69960 CORBAS

Entre les soussignés

— D'une part

COMMUNE DE CORBAS  
MAIRIE  
1 PLACE CHARLES JOCTEUR  
69964 CORBAS CEDEX  
SIRET : 21690273400013

Représenté par :  
FLORENT VINALS

Mail : f.vinals@ville-corbass.fr

Ci-après désigné le Client

— D'autre part

QUALICONSULT  
LYON  
5 Bis Rue Claude Chappe  
69771 SAINT DIDIER AU MONT D'O

Représenté par :  
NICOLAS METTAVANT

Mail : nicolas.mettavant@qualiconsult.fr

Ci-après désigné le Prestataire

Il a été convenu ce qui suit :

### **SYNTHÈSE DU CONTRAT**

<b>Mission(s) retenue(s)</b>	CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION : L, HAND, SEI, LE, DELIVRANCE DE L'ATTESTATION FINALE D'ACCESSIBILITE
<b>Honoraires en € HT</b>	4 400,00
<b>Émissions indicatives de CO<sub>2</sub> en kgéq CO<sub>2</sub>*</b>	388 * calculées au prorata du chiffre d'affaires de la société, sur la base du dernier bilan carbone connu. Le bilan carbone est réalisé sur les scopes 1, 2 et 3 selon le protocole GHG (Greenhouse Gas protocol).

## 1. OBJET DU CONTRAT

### 1.1 Attentes et enjeux

Suite à nos précédents échanges, nous avons pris bonne note de votre demande concernant les travaux de réfection du logement de fonction attenant au gymnase des Taillis

### 1.2 Description de(s) objet(s) sur le(s)quel(s) porte(nt) la(les) mission(s)

Les principales caractéristiques de l'ouvrage, objet du présent contrat sont les suivantes :  
Destination du projet : Réfection du logement de fonction attenant au gymnase des Taillis situé au 97 avenue des Taillis, à CORBAS

-Travaux principaux envisagés:

- +ITE en façades
- +Remplacement des menuiseries extérieures
- +Réfection de l'étanchéité de toiture terrasse
- +Recloisonnement intérieur au logement
- +Reprise d'installations électriques
- +Mise en place d'une ventilation mécanique dans le logement
- +Mise en place d'une PAC

### 1.3 Missions retenues et honoraires correspondants

Les honoraires que le Client s'engage à payer au Prestataire se composent, en fonction des missions retenues, d'un ou plusieurs éléments suivants :

- Une somme prévisionnelle stipulée dans le Contrat. Elle peut être révisable dans les conditions prévues par l'article 2.2 ci-après ;
- Un montant par vacation/prestation/fras correspondant à des visites complémentaires ou particulières, dont certaines avec mise en œuvre d'appareillage de mesures, des interventions hors horaires normaux ou jours ouvrés, des analyses ou toutes autres prestations non prévues pouvant être demandées par le Client en cours d'exécution des missions. Ces prestations sont rémunérées, en sus du prix prévisionnel initialement convenu, à la vacation. Les montants de vacation sont indiqués dans le présent Contrat.

Code mission	Intitulé(s) mission(s)	Honoraires en € HT
L	SOLIDITE DES OUVRAGES ET EQUIPEMENTS INDISSOCIABLES	4 400,00
HAND	ACCESSIBILITE DES HANDICAPES	
SEI	SECURITE DES PERSONNES DANS LES ERP-IGH	
LE	SOLIDITE DES EXISTANTS	

Intitulé(s) mission(s)	Honoraires en € HT
DELIVRANCE DE L'ATTESTATION FINALE D'ACCESSIBILITE	0,00

## 1.4 Hypothèses de chiffrage

Montant estimatif des travaux communiqué : 240 000 €

Durée estimative des travaux communiquée : 5 mois

- Phase Conception, RICT sur DCE: 1600€
- Phase Travaux sur 7 mois : 2400€
- Phase Réception : 400€

TOTAL 4400€ HT

Nos interventions sont prévues pendant les heures et jours ouvrés.

## 1.5 Prestations exclues

Sans objet

## 1.6 Méthodologie de travail

### DEROULEMENT DE NOTRE MISSION PAR PHASE

Nous vous proposons de réaliser les prestations suivantes par phases, adaptées à vos attentes et aux caractéristiques de votre projet :

#### CONCEPTION

- avis sur les ouvrages décrits dans les dossiers de conception en fonction du stade d'avancement du dossier
- élaboration du plan de contrôle sur la base d'une analyse de risques du projet
- élaboration du Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT) sur la base du PRO/DCE

#### TRAVAUX

##### Documents d'Exécution

- avis sur les ouvrages décrits dans les documents d'exécution des entreprises avec synthèse systématique de l'historique par corps d'état

##### Chantier

- visites de chantier régulières et élaboration de fiches de visite
- visites de chantier spécifiques découlant de l'analyse de risques établie en phase conception
- participations pertinentes aux réunions de chantier
- diffusion bimestrielle de listes récapitulatives de nos avis : reprise des avis suspendus ou défavorables du RICT, des documents d'exécution et des visites de chantier.

#### RECEPTION

- vérifications finales
- élaboration du Rapport Final de Contrôle Technique, du rapport de vérification réglementaire après travaux, des Attestations et rapports de vérification selon les missions retenues
- participation à la visite de la commission de sécurité

## NOTRE OUTIL METIER (GAIA)

Nos approches et notre vision métier sont traduites notamment par la mise en place, sur chacune de nos

opérations, de notre outil métier sur mesure « GAIA ». C'est un outil de réalisation, de gestion de nos avis et de communication avec les différents intervenants. Développé en interne, il reflète notre philosophie et est garant de nos procédures. Il est en constante évolution afin de vous proposer la meilleure adaptation possible à vos attentes.

### 1.7 A la charge du Client

Il conviendra de nous informer :

- des dates probables de rendu des dossiers de conception
- des dates probables de réalisation des ouvrages dont nous assurons le contrôle et qui nécessitent une attention particulière lors de leur exécution
- de la date probable de la réception des ouvrages et du passage d'une éventuelle commission de sécurité

Il conviendra de nous assurer :

- un accès sécurisé aux ouvrages à contrôler

### 1.8 Compétences

Votre projet sera suivi par notre agence de LYON. Il est placé sous la responsabilité d'un chef de projet unique, qui sera votre contact privilégié tout au long du déroulé de notre mission. Notre interlocuteur aura notamment pour rôle de piloter l'ensemble de nos spécialistes en interne (acoustique, électricité, thermique, ...). Ses principales missions sont par ailleurs :

- analyser les ouvrages, tant sur documents que sur site, du point de vue de la structure, du clos-couvert, de la sécurité incendie et de l'accessibilité handicapés
- participer aux réunions
- organiser les interventions des spécialistes et des référents techniques

Notre chef de projet dispose d'une expérience significative pour le contrôle d'opérations similaires à celles objet du contrat.

Par ailleurs, l'équipe est soutenue techniquement par notre Direction Technique sur des points particuliers le nécessitant. La Direction Technique détient des compétences d'expertise dans les différents domaines tels que les ouvrages géotechniques, structures complexes en béton armé, en bois, en métal, les ouvrages du clos et couvert etc.

### 1.9 Délais

Les délais et temps d'intervention seront adaptés en phases conception comme lors du suivi des travaux, en fonction des exigences et contraintes particulières rencontrées lors du projet.

## 2. PAIEMENT DES HONORAIRES

### 2.1 Modalités de règlement

Les honoraires et frais à la charge du Client tels que convenus ci-avant sont réglés selon le calendrier ci-après :

Intitulé(s) mission(s)	Intitulé(s) facture(s)	Honoraires en € HT
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	RICT	1 600,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	Réalisation	480,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	Réalisation	480,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	Réalisation	480,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	Réalisation	480,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	Réalisation	480,00
CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION	RFCT	400,00

Les paiements sont exigibles : Échéance nette à 30 jours. Toute somme non réglée à son échéance portera intérêt au taux mentionné à l'article L 441-10 du Code de commerce. Les paiements sont effectués :

- par virement au profit du compte domicilié au :  
 RIB n°18206 00379 29663735001 77  
 IBAN n°FR76 1820 6003 7929 6637 3500177  
 BIC n°AGRIFRPP882

## 2.2 Révisions des prix

Les honoraires et vacations à la charge du Client sont révisibles suivant les conditions stipulées dans les Conditions Générales du Contrat.

## 3. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

De convention expresse, et sauf dans le cas où les prestations relèvent de l'article L.125-2 du Code de la construction et de l'habitation, il est convenu entre les Parties que :

- Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel et/ou consécutif, tel que notamment manque à gagner, perte de données, perte de profit ou perte de production ou d'exploitation, quel que soit le fondement juridique de la réclamation du Client et/ou des tiers.
- La responsabilité du Prestataire est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation du Client et/ou des tiers, en ce compris les pénalités, à deux fois le montant hors taxes des honoraires payés au Prestataire au titre du Contrat.

## 4. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis exclusivement au droit français.

Le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour toutes les contestations relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, dans l'hypothèse où le Client a la qualité de commerçant. Dans le cas contraire, le droit commun s'appliquera.

## 5. CONTENU DU CONTRAT

Le Contrat est composé :

- Des présentes conditions particulières
- D'annexes, lorsqu'elles sont convenues
- Des conditions générales de vente
- De conditions spéciales, lorsqu'elles sont convenues

Le présent Contrat s'entend comme un document unique dont toutes les stipulations sont applicables.

En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du présent Contrat, elles prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre de priorité dans lequel elles sont listées ci-dessus.

Le Client déclare avoir pris connaissance des documents contractuels suivants, qu'il a pu télécharger.

[QUALICONSULT CG V1.1 2024 03 01](#)

[QUALICONSULT IMMOBILIER CG V1.1 2024 06 10](#)

[QUALICONSULT CS V1.10 2024 10 22](#)

Après les avoir analysés et, le cas échéant, avoir pu en discuter dans le cadre de la négociation du Contrat, le Client déclare les accepter intégralement sans modification ni réserve.

Le Client est informé du fait que les conditions générales et/ou spéciales peuvent évoluer pendant la durée d'exécution du présent contrat, ce qu'il accepte.

Le cas échéant, les nouvelles conditions générales et/ou spéciales seront portées à la connaissance du Client par courriel.

Le Client disposera, dans un délai de 15 jours suivant la communication des nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, du droit de résilier le présent contrat.

A défaut de résiliation par le Client dans le délai précité, il sera considéré comme ayant accepté tacitement les nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, lesquelles s'appliqueront pour la suite de l'exécution du présent contrat.

## 6. OFFRE ET SIGNATURE DU CONTRAT

L'offre de Contrat adressée par le Prestataire au Client a une durée de validité de : 2 mois. A échéance de cette durée de validité, l'offre non signée par le Client sera automatiquement caduque et de nul effet.

Sauf autre accord, le Contrat prend effet lorsqu'il est signé par toutes les Parties. Dans le cas de missions ponctuelles, le Contrat est conclu jusqu'à la remise du rapport d'exécution. Après la remise du rapport, la mission prend automatiquement fin.

Afin de matérialiser son accord sur le contenu du Contrat, le Client paraphe chaque page des présentes conditions particulières et de ses annexes et les signe.

Fait à SAINT DIDIER AU MONT D'OR, le 12/12/2024

— Le Client

— Le Prestataire